



# CMJ d'ENTRELACS

## Visite à Radio Grand Lac

**le mercredi 5 février 2025 - 14h30/15h30**



Le mercredi 5 février 2025, les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes d'Entrelacs se sont rendus dans les studios de Radio Grand Lac, 91 avenue de Saint-Simond à Aix-les-Bains. Ces locaux sont mis à disposition par la ville d'Aix-les-Bains.

Ils ont été accueillis par Sandra BAUD, présidente de Radio Grand Lac, et Jean-Pierre Germain, directeur d'antenne.

Après une présentation de chacun, les jeunes élus ont pu apprendre que cette radio était une association que Sandra BAUD a créée en 2018. Dans un premier temps, la radio n'avait pas de fréquence fixe. Sandra a dû monter un dossier et défendre son projet auprès de l'ARCOM (anciennement CSA) pour obtenir la fréquence sur laquelle elle diffuse actuellement, le 92.1FM. Puis les jeunes élus ont appris que l'association comportait 3 salariés et que l'ensemble des animateurs radios étaient des bénévoles. Ils ont également appris que la radio était financée par plusieurs recettes : les subventions des communes partenaires, les subventions de l'État, le mécénat et les spots publicitaires. Les jeunes élus ont pu apprendre que la radio va bientôt passer sur le DAB+ (successeur numérique de la FM) et que cela agrandira le nombre possible d'auditeurs, car elle couvrira une plus large étendue, allant de Grenoble à la Suisse.

Puis les jeunes élus ont posé des questions sur le plan technique et le fonctionnement d'une radio. Ils ont pu apprendre que, pour émettre, il fallait un studio qui enregistre et un site émetteur. Actuellement, le site émetteur de Radio Grand Lac se situe à l'entrée du tunnel du Chat ; avec le DAB+, l'émetteur sera au niveau de la Dent du Chat. Ils ont pu également remarquer que le studio comportait 4 micros, 2 ordinateurs, 1 table de mixage, des enceintes et des DBX qui servent au traitement du son. Les ordinateurs ont des fonctionnalités bien précises : l'un sert de "gestion" de diffusion avec le choix de la bande-son, l'enchaînement des musiques et des jingles, la gestion de la prise de direct, etc... ; l'autre ordinateur sert uniquement au traitement du son, il est très important, car c'est lui qui donne la qualité du son écouté. Il existe également une application, où l'on peut retrouver le direct, mais on peut le faire aussi sur les réseaux sociaux et via les podcasts.

Ensuite, les jeunes ont eu des explications sur la diffusion de la radio. Les émissions qui passent sont toutes en direct avec des invités choisis en fonction des thématiques de ces dernières. Il y a environ 20 émissions par semaine. Généralement, elles ont lieu de 11h à 13h30 et de 17h à 19h30. Il y a uniquement les chroniques (infos, météo, horoscopes...) qui sont enregistrées par un journaliste professionnel à Grenoble ; les salariés de la radio lui communiquent les informations locales, afin qu'il puisse en parler dans ses interventions. De même, les pubs sont enregistrées, mais c'est la radio qui s'occupe de les créer et de les diffuser ; elles sont uniquement au profit d'entreprises locales. De plus, les jeunes élus ont appris qu'il n'y avait aucune seconde de silence dans une radio ; tout doit s'enchaîner sans laisser le moindre blanc. Les radios ont également une obligation au niveau de la diffusion des musiques : au minimum 60% des musiques doivent être française. L'ARCOM peut demander les bandes-son d'une journée entière pour contrôler cette obligation.

Pour conclure, les jeunes élus du CMJ d'Entrelac ont été ravis de cette visite, car ils ont appris énormément de choses sur le fonctionnement d'une radio et d'une radio associative en particulier. Les jeunes élus tiennent à remercier Sandra Baud et Jean-Pierre Germain pour leur accueil et leur sympathie.